

# Les PO renouvèlent les instances du SeGEC

Benoît DE WAELE

Au cours du prochain trimestre, les Pouvoirs organisateurs sont invités à renouveler leur adhésion au SeGEC et à participer à la désignation des membres des structures de l'enseignement catholique. L'occasion de se rappeler que l'organisation de l'enseignement catholique<sup>1</sup> se base sur un modèle associatif.

Les écoles, les internats ou les centres PMS de l'enseignement catholique sont organisés par des asbl Pouvoirs organisateurs (PO) qui ont pour but de mettre en œuvre localement un projet éducatif commun<sup>2</sup>. Pour animer et promouvoir ce projet, les PO contribuent à la mise en place du SeGEC, sous la forme d'une asbl qui, par la coordination d'énergies et le partage de moyens, assure la représentation des PO auprès des autorités et développe des services d'appuis pédagogiques, organisationnels, juridiques, techniques... pour ses membres adhérents.

Pour assurer une dynamique de représentation et de participation, les statuts du SeGEC prévoient que les Pouvoirs organisateurs renouvèlent leur adhésion tous les 6 ans et désignent, pour un mandat de 4 ans, des représentants dans les organes (CA et AG) de l'asbl SeGEC. Deux opérations qui, cette année, se combinent.

## Une résolution d'adhésion

Chaque PO est appelé à adopter une résolution d'adhésion au SeGEC. Par celle-ci, le PO s'engage à respecter certaines

conditions permettant de veiller à l'intérêt général de l'enseignement catholique, de développer des solidarités, d'assurer de la coordination entre PO, de construire des politiques et des services communs.

## Un processus électoral par étapes

Le processus électoral, relativement complexe, vise à prendre la diversité des 763 Pouvoirs organisateurs adhérents en compte. En résumé, il comporte deux niveaux d'élection :

### 1. Les élections des représentants au niveau de chaque diocèse

L'ensemble des Pouvoirs organisateurs est invité à participer à ce premier niveau pour élire des représentants aux AG du CoDiEC<sup>3</sup>. Pour assurer la représentativité des différents niveaux d'enseignement, des centres PMS ou de l'enseignement spécialisé, ainsi que la diversité géographique, différents collèges électoraux seront convoqués dans les semaines à venir. Ainsi, chaque entité du fondamental et chaque CES dans le secondaire seront

concernés. Chacun de ces collèges désignera un/des représentant(s). Chaque AG de CoDiEC désignera ensuite son Conseil d'administration (CA) ;

### 2. Les élections des membres des AG et CA du SeGEC

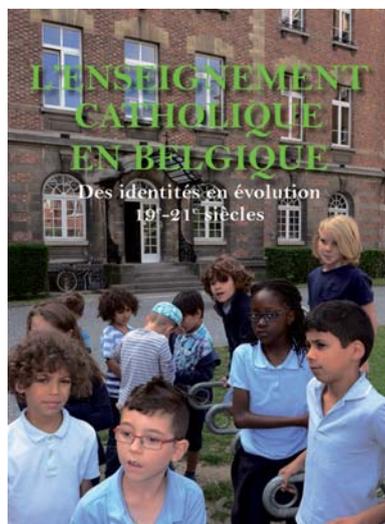
Les élus aux AG de chaque CoDiEC désigneront en leur sein des représentants à l'Assemblée générale du SeGEC. À nouveau, divers collèges électoraux sont prévus, pour que la diversité des PO soit représentée dans la composition de l'AG. L'AG du SeGEC désignera ensuite son CA.

Dès janvier 2016, les asbl SeGEC et CoDiEC seront pleinement en ordre de marche pour les quatre années à venir. ■

1. Une info plus complète est disponible sur le site <http://enseignement.catholique.be> > Services du SeGEC > Pouvoirs organisateurs > Vous informer

2. Ce projet éducatif est défini dans le document *Mission de l'école chrétienne*.

3. Les Comités diocésains de l'enseignement catholique (CoDiEC) rassemblent tous les PO d'un même diocèse. Ce sont aussi des asbl qui ont pour but de participer à la mise en œuvre des politiques organisationnelles, d'information, de coordination et de services de proximité aux PO en lien avec le SeGEC.



## En prévente

Nous vous avons parlé à plusieurs reprises dans **entrées** **libres** de la parution de cette Histoire de l'enseignement catholique.

L'ouvrage, exceptionnel à plus d'un titre, a été écrit par une équipe pluridisciplinaire et bilingue de 26 chercheurs. Il est le fruit d'une collaboration entre le SeGEC et son homologue flamand, Katholiek

Onderwijs Vlaanderen.

Vous pouvez l'obtenir au **prix de lancement de 30 EUR jusqu'au 15 octobre**. Il sera livré début décembre, au moment de sa sortie officielle.

Vous trouverez une présentation du livre ainsi qu'un **bon de commande dans le dépliant joint** à ce magazine.

Pour rappel, le SeGEC offrira un exemplaire à chaque asbl Pouvoir organisateur.